

**ARTHOS**  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
AU CAPITAL DE 2 000 740 €  
SIÈGE SOCIAL : 154 RUE VICTOR HUGO  
76600 LE HAVRE

—  
444588453  
—

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Et le quatre novembre,  
A 14 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Nicolas SARAZIN préside la séance en qualité de gérant.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- Madame Isabelle SARAZIN propriétaire de 20 parts et de 522 parts en usufruit
- Monsieur Nicolas SARAZIN propriétaire de 1 086 parts et de 542 parts en usufruit
- Monsieur Arthur SARAZIN propriétaire de 266 parts en nue-propiété
- Monsieur Oscar SARAZIN propriétaire de 266 parts en nue-propiété
- Madame Gabrielle SARAZIN propriétaire de 266 parts en nue-propiété
- Madame Louise SARAZIN propriétaire de 266 parts en nue-propiété

Soit un total de 2 170 parts sociales

Le Président constate, en conséquence, que les associés, représentant la majorité des voix, peuvent valablement délibérer et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise de plus des deux tiers des parts sociales.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau gérant,
- Modification des statuts consécutive à la donation en date du 7 octobre 2024
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Les statuts sociaux,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis il est rappelé que le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidence met

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de nommer Madame Isabelle BOURACHOT, épouse SARAZIN née le 5 juillet 1969 à VERNON (27200) demeurant 48 place de l'Hôtel de Ville au HAVRE (76600) en qualité de co-gérante sans limitation de durée à compter du 4 novembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

A la suite de l'acte de donation sous seing privé en date du 7 octobre 2024, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts intitulé « capital social – parts sociales » comme il suit :

#### **« Article 7 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE EUROS (2 000 740,00 EUR) et divisé en DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DIX (2 170) parts de NEUF CENT VINGT-DEUX EUROS (922,00 EUR) chacune.

Lesquelles parts sont réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs (2002), à l'aménagement du régime matrimonial des époux SARAZIN (2019) et à la donation-partage (2024), savoir :

- *A Monsieur Nicolas SARAZIN titulaire de 1628 parts sociales, savoir :*

- En pleine propriété, les parts numérotées de 1 à 1086,
- En usufruit, les parts numérotées de 1.087 à 1.628.

- *A Madame Isabelle SARAZIN titulaire de 542 parts sociales, savoir :*

- En pleine propriété, les parts numérotées de 2.151 à 2170,
- En usufruit, les parts numérotées de 1.629 à 2.150.

*Etant précisé que les parts sociales numérotées de 2151 à 2170 (soit 20 parts) dépendent de la société d'acquêts constituée entre Monsieur et Madame SARAZIN.*

*- A Monsieur Arthur SARAZIN, la nue-propiété des 266 parts sociales numérotées de 1.087 à 1.352,*

*- A Monsieur Oscar SARAZIN, la nue-propiété des 266 parts sociales numérotées de 1.353 à 1.618,*

*- A Madame Gabrielle SARAZIN, la nue-propiété des 266 parts sociales numérotées de 1.619 à 1.884,*

*- A Madame Louise SARAZIN, la nue-propiété des 266 parts sociales numérotées de 1.885 à 2.150 ».*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Madame Isabelle SARAZIN

Monsieur Nicolas SARAZIN

Monsieur Arthur SARAZIN

Monsieur Oscar SARAZIN

Madame Gabrielle SARAZIN

Madame Louise SARAZIN Mineur non émancipée, représentée par ses parents  
Monsieur Nicolas SARAZIN et Madame Isabelle SARAZIN

Signature(s)